

1947 RECEPTION

VZCZC.A11768

249/1523Z

URGENT

MIND 159

COA MINDF COTER COTEC

PP RFFABCT

DE RFGW h1524 2491511

ZNY CCCCC

P 061507Z SEP 91

BBBB

FM MILFRANCE KIGALI

TO RFFABCT/ARMEES PARIS (CERM. RE.6)

INFO RFFABCT/MINDEFENSE PARIS (CAB. C.25)

ZEN/SEGEDEFNAT/EDS

RFFABCT/ARMEES CENTOPS PARIS

RFFABCT/GUERRE PARIS

RFGWV/MINCOOP MISMIL PARIS

ZEN/MILFRANCE BUJUMBURA

RFGW/MILFRANCE KINSHASA

BT

C O N F I D E N T I E L D E F E N S E

MCA RENS/AFMO

NMR 260/AD/RWA/CD DU 06 SEPTEMBRE 1991

OBJET : SITUATION MILITAIRE ET RENSEIGNEMENTS DIVERS.

TXT

RENSIT.

SOURCE: E.M. F.A.R. - VALEUR = D.3.

PRIMO : SITUATION TACTIQUE LE 06 SEPTEMBRE 1991 A 12H00 LOCALES.

ALPHA : SECTEURS KIGALI, GISENYI, MUTARA, KIBUNGO ET RUSUMO : R.A.S.

PAGE DEUX

BRAVO : SECTEUR BYUMBA.

- LE 05/09/1991, LES REBELLES ONT FAIT SAUTER A L'EXPLOSIF
LE PONT DE GATSILIMA (6 KMS EST DE KIYOMBE) DONT L'UTILITE
POUR LES F.A.R. ETAIT NULLE.

CHARLIE: SECTEUR RUHENGARI.

DEUX FOIS CETTE NUIT (02H00 ET 04H00) LES INKOTANYI (DONT LE
VOLUME N'A PAS ETE DETERMINE) ONT TENTE DES ATTAQUES CONTRE
LES POSITIONS F.A.R. DU COL ENTRE LE GAHINGA ET LE SABIYNYO.,
ELLES ONT CHAQUE FOIS ETE REPOUSSEES SANS PERTE POUR LES
F.A.R.

SECUNDO: RENSEIGNEMENTS DIVERS.

INTERCEPTION DES COMMUNICATIONS RADIO DU F.P.R. (VALEUR: D3)
LES INKOTANYI CONSIDERENT QUE LA REUNION DE GBADOLITE PREVUE
LE 7 SEPTEMBRE 1991 POUVANT LEUR ETRE DEFAVORABLE, ILS FERONT
TOUT POUR LA SABOTER, LE REGLENT DU CONFLIT NE POUVANT,
D'APRES EUX, TROUVER UNE SOLUTION QUE DANS LE CADRE D'UNE
REUNION DES PARTIS POLITIQUES RWANDAIS DONT LE M.R.N.D.D.
SERAIT EXCLU.

LE F.P.R. EST PAR AILLEURS CONSCIENT DU FAIT QUE LA CONQUETE
D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE RWANDAIS LEUR SERAIT FAVORABLE
DANS LE CADRE DE LA REUNION DE GBADOLITE POUR LE CAS OU ILS
NE PARVIENDRAIENT PAS A LA FAIRE ANNULER.

SIGNE : COLONEL CUSSAC. 061400./.

DECLASSIFIE POUR LA MISSION
PARLEMENTAIRE SUR LE RWANDA
PAR DECISION DU 18 JUIN 1998
DOCUMENT RESERVE A L'USAGE
EXCLUSIF DE LA MISSION

BT
h1524

DECLASSIFIE POUR LA MISSION **BUNEL**
PARLEMENTAIRE SUR LE RWANDA
PAR DECISION DU **18 JUIN 1998**
DOCUMENT RESERVE A L'USAGE
EXCLUSIF DE LA MISSION

NNNN